



ENVI-MED



PROGRAMME RÉGIONAL ENVI-Med

1^{er} APPEL À PROPOSITIONS

1. LE PROGRAMME REGIONAL ENVI-Med

Le programme régional ENVI-Med est une initiative de la coopération française vers les pays du bassin méditerranéen destinée à susciter et renforcer dans la région les collaborations scientifiques et technologiques de haut niveau et les mises en réseau en matière de recherches axées sur le développement durable et la compréhension du fonctionnement environnemental du bassin méditerranéen.

En partenariat avec la France, le programme concerne les pays du pourtour méditerranéen.

PILOTAGE

S'inscrivant dans la dynamique créée par l'internationalisation du métaprogramme interdisciplinaire et inter-organismes MISTRALS (*Mediterranean Integrated Studies at Regional And Local Scales*) codirigé, pour son volet français, par le CNRS et l'IRD en coopération avec 11 autres organismes de recherche, en partenariats avec leurs partenaires méditerranéens, le programme est mis en œuvre par la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) du ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Géré par la plate-forme de programmes MISTRALS et l'Agence française pour le développement (AFD), le pilotage de ce programme est assuré en concertation avec :

- les services pour la science et la technologie et les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France du pourtour méditerranéen ;
- les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur ainsi que leurs bureaux de représentation en Méditerranée ;
- les partenaires scientifiques, institutionnels ou opérateurs de recherche, en Méditerranée.

OBJECTIF

L'objectif du programme est de soutenir l'internationalisation de la recherche en Méditerranée, de renforcer sur la base du bénéfice mutuel les collaborations de haut niveau avec les pays méditerranéens et de contribuer à l'intégration régionale des pays les moins avancés de la zone dans le domaine de l'étude du fonctionnement du bassin méditerranéen dans tous ses aspects et à travers la promotion d'une recherche d'excellence et d'un soutien aux communautés scientifiques euro-méditerranéennes.

STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Le programme vise à favoriser les échanges et à initier des coopérations multilatérales par un soutien à la mobilité des chercheurs dans le cadre de projets de recherche conjoints et de séminaires, ateliers et colloques scientifiques régionaux.

ENVI-Med doit ainsi permettre de :

- Présenter l'offre de partenariat française dans le domaine de l'étude du fonctionnement du bassin méditerranéen, en particulier dans une perspective de développement durable partagé ;
- Sélectionner et financer des projets de recherche fondamentale et appliquée et des rencontres scientifiques à vocation régionale entre la France et au moins deux pays méditerranéens dont au moins un pays hors de l'Union européenne ;
- Encourager de futures participations à d'autres programmes régionaux et multilatéraux dans ce secteur et dans cette zone (programmes de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Union pour la Méditerranée, de l'Agence universitaire de la Francophonie, etc.).

2. CALENDRIER DU 1^{er} APPEL A PROPOSITIONS

- **Lancement de l'appel à propositions : à l'occasion de l'Assemblée générale constitutive de MISTRALS, le 12 mars 2012 à La Valette, Malte**
- **Date limite de dépôt des candidatures : 12 juin 2012**
- **Evaluation, sélection et notification des projets : octobre 2012**

*Publication du formulaire de candidature en français et en anglais en ligne sur le site de MISTRALS : www.mistrals-home.org.

3. INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION ET L'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

PRIORITÉS ET THEMATIQUES

L'appel est ouvert à tous les sujets dans les domaines de la recherche et du développement liés à la compréhension du fonctionnement environnemental du bassin méditerranéen.

Les projets contribuant à une mise en réseau d'instituts, de laboratoires, d'installations, stations, observatoires et sites d'études sont prioritaires.

De mêmes les thématiques suivantes sont particulièrement encouragées :

- * La mer Méditerranée : son rôle sur le climat dans les régions du Nord et du Sud du bassin.
- * Environnement et développement durable :
 - les interactions homme, climat, environnement et l'évolution du milieu méditerranéen ;
 - la désertification
 - Le devenir de la biodiversité méditerranéenne ;
 - Les zones côtières : lieu d'échanges et de vie ;
 - Les risques naturels, dans un contexte de changement global et de pression anthropique croissante ;
- * Gestion des ressources : l'évaluation et la gestion raisonnée des ressources dans le bassin méditerranéen – la problématique particulière de l'assainissement de l'eau ;
- * Vers une gouvernance durable en Méditerranée :
 - Ville durable: habitabilité, villes, sociétés, crises ;
 - Architectures politiques et sociales ;
 - Politiques publiques et équité territoriale en Méditerranée ;
 - Articulation entre développement urbain et développement rural en Méditerranée
- * Archéologie et développement durable en méditerranée (sauvegarde des paysages naturels et anciennement anthropisés et du patrimoine culturel en milieu déstabilisé par les flux économiques et touristiques, études sur l'adaptation au milieu naturel).

NATURE ET DUREE DU PROJET

Chaque projet doit obligatoirement comporter un volet recherche et peut inclure des volets innovation et/ou formation.

La durée d'un projet est fixée à deux ans.

Les financements sont alloués sur une base annuelle. Le versement d'une récurrence en début de seconde année (dont le montant pourra être réévalué) est subordonné à la soumission d'un rapport intermédiaire par le chef de projet et à son approbation par les instances du programme.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets du programme ENVI-Med s'adressent aux unités et laboratoires de recherche, publics ou privés, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche ou des entreprises. La participation du secteur privé est encouragée, de même que celle des acteurs socio-économiques et de la société civile.

Chaque projet doit associer au moins une équipe de recherche française, incluses les équipes rattachées à une unité de recherche française implantée à l'étranger, à au moins deux équipes issues de deux pays méditerranéens différents, dont au minimum une équipe d'un pays non membre de l'Union européenne.

Tous les domaines scientifiques, y compris les sciences de l'homme et de la société, ainsi que les approches interdisciplinaires sont éligibles.

MONTAGE FINANCIER DU PROJET

Le montant total accordé par le MAEE ne pourra excéder un total de 20 000 € pour les deux années du projet. Les financements sont accordés sur une base annuelle.

Les budgets consolidés présentés devront expliciter les recettes prévisionnelles (sources et montants) et les dépenses programmées pour chaque année du projet.

Les porteurs de projets français prendront contact avec la direction des relations internationales de leur organisme de rattachement ou de l'université d'accueil de leur laboratoire en amont de la soumission du projet et du comité de sélection afin de présenter leur projet. Cette démarche consiste à anticiper un éventuel cofinancement de leur part lors du comité de sélection où il constituera un critère de sélection favorable.

Les contributions financières des autres partenaires du projet (français ou étrangers) doivent être annoncées dans la réponse à l'appel à candidature. Ces cofinancements constitueront un critère de sélection favorable.

La contribution sollicitée auprès du MAEE au titre du programme régional ENVI-Med ne pourra concerner qu'une participation à la prise en charge du surcoût international des projets, c'est-à-dire à la mobilité de courte durée de chercheurs, de doctorants ou de post-doctorants (frais de voyage et de séjour), à l'organisation d'ateliers et de séminaires internationaux (mobilité et logistique) ou à l'acheminement de matériels et la délocalisation d'expériences sur un site d'étude d'intérêt commun. Le coût moyen estimé des indemnités de mission et des frais de voyage devra être indiqué. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets, en particulier celui concernant les équipements (à l'exception du petit matériel) et les bourses de longue durée, devra être assuré par les moyens propres aux laboratoires ou par d'autres sources.

CRITERES ET MODALITES DE SELECTION

Après vérification de l'éligibilité des propositions, chaque dossier est soumis à une évaluation scientifique internationale par des experts de la région mobilisés dans le cadre des comités adossés à MISTRALS.

Un comité de sélection se réunit ensuite pour décider des projets retenus, sur la base des conclusions de l'évaluation scientifique, des critères d'opportunité et des disponibilités budgétaires.

Ce comité est composé de représentants du MAEE et des représentants des organismes et instituts co-financeurs.

Outre l'excellence scientifique, les principaux critères d'appréciation sont :

- La compétence des équipes ;
- La qualité des infrastructures ;
- Le caractère novateur du projet ;
- La nature nouvelle de la coopération ;
- L'intérêt de la constitution du réseau de partenariat pour la réalisation du projet ;
- La complémentarité des équipes ;
- Le transfert mutuel de compétences ;
- La qualité de l'intégration de pays hétérogènes en termes d'avancement de leurs capacités en R&D ;
- Les retombées scientifiques, technologiques, sociétales ou industrielles prévisibles ;
- La participation effective de doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs à la mobilité et la parité relative parmi les participants au projet ; la mixité des équipes est encouragée ;
- La qualité et l'effectivité des cofinancements français et étrangers.

MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Chaque projet identifie une unité de recherche française « chef de file ». Cette unité est récipiendaire et gestionnaire des fonds octroyés par le MAEE pour l'ensemble des partenaires, français et étrangers, du projet.

Le MAEE décide du montant octroyé aux projets retenus (1^{ère} année) ou reconduits (2^{ème} année) en tenant compte de l'évaluation scientifique et des conclusions du comité de sélection à caractère international, adossé à la plate-forme MISTRALS, auquel il – services centraux et ambassades – est associé.

Les subventions du MAEE sont mises en place par la plate-forme MISTRALS, adossée administrativement au CNRS (INSU) au titre du comité inter-organismes et mandatée par le MAEE pour la mise en œuvre de son financement.

Les budgets des projets, d'une durée de 2 ans, étant annualisés, le versement des 2^{èmes} tranches (2^{ème} année) décidés par le MAEE font suite à la production par l'unité « chef de file » d'un résumé des activités et d'un compte rendu financier pour la 1^{ère} année du projet et d'un plan d'emploi prévisionnel pour sa 2^{ème} année.

Dans les trois mois qui suivent la fin des projets, les unités « chefs de file » transmettent un rapport d'activités et un compte rendu financier pour la durée totale des projets. Le MAEE se réclame alors le droit de réclamer toute somme non employée ou indument utilisée.

Les modalités et le calendrier des versements des contributions des bailleurs de fonds autres que le MAEE sont définis entre ceux-ci et la structure française porteuse du projet.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les participants aux projets s'engagent à se conformer aux bonnes pratiques portant sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Il appartient aux porteurs des projets sélectionnés de conclure un accord de partenariat incluant des clauses relatives à la propriété intellectuelle.

SOUSSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les formulaires de candidature en français ou en anglais sont téléchargeables à la rubrique ENVI-Med du site de MISTRALS : www.mistrals-home.org.